

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2016

DELIBERATION N°16/096

Composition de la Commission Interne des Achats

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE ;
- VU l'Ordonnance 2015/899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le Décret 2016/360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU la délibération 16/095 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à l'adoption du cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Établissement.

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration désigne pour siéger au sein de la Commission Interne des Achats, en qualité de membre disposant d'une voix délibérative :

- Président, issu du conseil d'Administration :

M. M. BRUN....., ayant pour suppléant M. MEYER ~~MEYER~~.....

- Second membre issu du Conseil d'Administration, qui exercera les fonctions de Président de la CIA en l'absence de celui-ci :

M. MEYER....., ayant pour suppléant M. KEFI-DEROME.....

- M. Jean Guillet, Directeur Général de l'EPORA, pouvant être suppléé par l'un des membres du Comité de Direction (CODIR).
- Un membre du Comité de Direction pouvant être suppléé par l'un des autres membres du Comité de Direction (CODIR).

Le Directeur Général

Jean GUILLET

06 JUIN 2016

Président du Conseil d'Administration
Rhône-Alpes
Parlement du Rhône
par délégation
Président général
des régions

Georges ZIEGLER

Guy LÉVI